

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 21 JANVIER 2019

Date de convocation :
15 janvier 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 16

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un janvier à 19h00, le Bureau de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Edwige LAGOUGE, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Jean-Michel BARAT, Patrick GUICHARD, Jean-Marie JACQUEMIN, Denis MARCHAND, Jacques AUGUSTIN, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS :

Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Frédéric NION, Thibaud GUILLEMET, Jean TASSIN

Christine GIBERT, non membre du Bureau, est présente à cette assemblée.
Manuel DA SILVA, non membre du Bureau, est présent à cette assemblée.
Jacques POTTIER, non membre du Bureau, est présent à cette assemblée.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

*Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 5 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.
Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.
Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget assainissement 2019.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget eau 2019.

RAPPORT 2018 DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport 2018 sur le développement durable.

LOI DE FINANCES POUR 2019 : IMPACT SUR LES COLLECTIVITES

Une présentation de la loi de finances 2019 et de ses dispositions est faite aux élus.

MODIFICATION REPRESENTANT CAMG - SEINE ET MARNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PROCEDER** au remplacement d'un membre au sein de la commission « Seine et Marne Numérique » :

<i>Statut</i>	<i>Nom</i>
Titulaire	ATHIS David (Montévrain)
Titulaire	MAZINA Nicole (Bussy Saint Georges)
Titulaire	NION Frédéric (Conches sur Gondoire)
Titulaire	HARLE Roland (Pomponne)
Titulaire	MUNIER Pierrette (Chanteloup en Brie)
Suppléant	BESSE Francis (Jablins)
Suppléant	GASTAUD Michèle (Guermantes)
Suppléant	GALPIN Alain (Bussy Saint Martin)
Suppléant	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
Suppléant	DELPECH Laurent (Dampmart)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SMAEP DE L'OUEST BRIARD - EXERCICE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

OUVERTURE AU TABLEAU D'UN ECHELON SPECIAL AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 49 – alinéa 2 ;

Il est proposé au bureau communautaire de :

- ❖ **FIXER** le taux annuel d'avancement à l'échelon spécial comme suit:

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Attaché territorial	Attaché hors classe	100%

- ❖ **IMPUTER** la dépense sur les crédits qui seront ouverts au budget de la collectivité en fonction des avancement de grade prévu chaque année – Chapitre 012 (Charges de personnel) ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES - LOT1 - POUR L'INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE FERRIERES-EN-BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au marché public de fourniture de livres non scolaires – LOT1 - pour le réseau des bibliothèques en Marne et Gondoire, ainsi que tous les documents afférents.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES - LOT2 - POUR L'INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE FERRIERES-EN-BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au marché public de fourniture de livres non scolaires – LOT2 - pour le réseau des bibliothèques en Marne et Gondoire, ainsi que tous les documents afférents.

ATTRIBUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES COPIEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ATTRIBUE** le groupement de commandes à la société KONIKA MINOLTA ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché relatif à la location et maintenance des copieurs ainsi que tous les documents y afférents.

AVENANT N°6 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE DE THORIGNY SUR MARNE ET DAMPMART CAMG N° 2013-07-31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** le nouveau montant global du marché 2013-07-31 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant n°6 au marché 2013-07-31 relatif à l'aménagement des bords de Marne de Thorigny-sur-Marne et Dampmart ainsi que tous les documents y afférents.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'OUVRAGE BOIS EN ENCORBELLEMENT SUR LES BORDS DE MARNE DE THORIGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises selon une procédure adaptée (MAPA) en vue de la réalisation des travaux d'aménagement d'ouvrage bois sur les berges de Marne de Thorigny-sur-Marne ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tous les documents y afférent, au terme de cette consultation ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

REGLEMENT GENERAL PROTECTION DES DONNEES

Un échange a lieu entre les élus sur la nomination des Délégués à la Protection des Données dans les communes et leur accompagnement par le DPD de Marne et Gondoire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS INTERCOMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la convention de mise à disposition des agents intercommunaux ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à signer ladite convention de mise à disposition avec toutes les communes souhaitant adhérer à ce service.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h26